

## La Constitution, source de droit administratif

Par **tiigaut**, le **14/10/2008** à **18:58**

Bonsoir à tous. J'ai une dissertation dont le sujet est "la Constitution, source de droit administratif". Le soucis c'est que je ne suis pas un grand amateur de droit public Copy not found or type unknown. J'ai quelques vagues idées mais je ne sais pas si celles si sont en adéquation avec le sujet. Je pensais premièrement montrer que la constitution est bien la source suprême du droit administratif, puis montrer comme le juge administratif se comporte face à cette norme. Pensez vous que cela est correct? Merci d'avance.

Par **x-ray**, le **14/10/2008** à **19:25**

Bonjour,

Je crains que ta première partie soit bien courte par rapport à la seconde...

Par **tiigaut**, le **14/10/2008** à **19:34**

Je pense aussi. Je ne sais pas par quel bout commencer je rame réellement en droit administratif et public en général.

J'ai également penser faire en première partie "la constitution comme norme suprême, mais qui subit quelques contestations" puis garder ma seconde partie concernant le juge administratif mais j'ai peur d'être hors sujet sur cette seconde partie.

Par **deydey**, le **14/10/2008** à **20:16**

Je ne crains que ce plan ne soit constitué de parties disproportionnées.

Pourrais-tu nous dire quelle est ta problématique? Ce serait déjà pas mal pour pouvoir t'aider.